

Une autre vie s'invente ici



Le lien

Paysage, urbanisme et architecture



LETTRE D'INFORMATION

NOVEMBRE – DECEMBRE 2020 / JANVIER – FEVRIER 2021





S O M M A I R E

Edito	P3
Agenda 2021	P4
Atlas de paysage : Une enquête nationale pour investiguer L'outil de connaissance	P5
Programme Petites villes de demain La contribution des ateliers « hors les murs »	P6
Parcs naturels régionaux et objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) Le projet local comme vecteur de sobriété foncière	P8



Tout d'abord, je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2021.

Nous souhaitons que 2021 soit une année riche au plan des échanges et nous allons tout faire pour ! À commencer par vous proposer le dernier jeudi de chaque mois, à 14H, une visioconférence sur un thème d'actualité ou sur un sujet que vous pouvez nous proposer.

Ensuite, concernant ce numéro et pour vous mettre en appétit : il y est question du zéro artificialisation nette dans les Parcs naturels régionaux, avec l'étude que nous avons conduite tout au long de l'année 2020 dans des conditions particulières et dont le temps fort a été la visioconférence du 11 décembre 2020. Ce travail nous mobilisera aussi cette année au moins sur deux axes : contribuer à la réflexion nationale et partager entre nous les différentes expériences conduites. La question de la frugalité foncière est hautement d'actualité, notamment dans le projet de loi climat issu de la convention citoyenne. Vous lirez également le lancement d'une grande enquête sur les pratiques en matière de paysage et notamment sur les atlas, un élargissement des ateliers hors les murs aux Petites villes de demain.

Bonne lecture.

Éric Brua
Directeur

Agenda 2021

Webinaires du réseau Paysage, urbanisme et architecture

En 2021, la Fédération des Parcs propose au réseau de se retrouver **chaque dernier jeudi du mois, de 14h à 16h** pour échanger et débattre autour d'une thématique d'actualité

Vos propositions pour le Projet de loi relative à la Convention Citoyenne pour le Climat :

Jeudi 25 février 2021 – 14h/15h30

Participer à la réunion Zoom

<https://uso2web.zoom.us/j/83292042597?pwd=Wk4vZUhaYogiNGk4SStoellELOTjZzOg>

ID de réunion : 832 9204 2597 / Code secret : 261986

Lien ressource :

<https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/opendata/PRJLANR5L15B3875.html>

Réunion Plan de Paysage :

Jeudi 25 mars 2021 - 14h/15h30

Participer à la réunion Zoom

<https://uso2web.zoom.us/j/82206635882?pwd=a3BrMThYOVINTEkrVmltQodmKzBtUTog>

ID de réunion : 822 0663 5882/ Code secret : 369791

Les ateliers hors les murs en renfort des Petites villes de demain :

Jeudi 22 avril 2021 14h – 16h

Participer à la réunion Zoom

<https://uso2web.zoom.us/j/82904299311>

ID de réunion : 829 0429 9311

Réunion Assistance à maîtrise d'ouvrage en urbanisme et architecture

Jeudi 29 avril 2021 - 14h/15h30

Participer à la réunion Zoom

<https://uso2web.zoom.us/j/89234320216?pwd=USgKTHNFb1BoMnpUdnMoazpNZjUzQTog>

ID de réunion : 892 3432 0216/ Code secret : 802368

Journée technique

Comité de sélection ateliers Hors les murs.

Les candidats auront jusqu'au **vendredi 12 mars** pour procéder au dépôt des candidatures de cette nouvelle vague.

Nicolas Sanaa

Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0663474677

Fabien Hugault

Courriel : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0699938291

Atlas de paysage : Une enquête nationale pour investiguer l'outil de connaissance



Le ministère de la Transition écologique lance un chantier de transformation de l'action publique en faveur de la connaissance des paysages et de l'amélioration du cadre de vie. Dans ce cadre, une enquête nationale est en cours pour investiguer l'atlas de paysage. En s'adressant à la fois aux concepteurs et aux utilisateurs des atlas, cette enquête ambitieuse de recueillir la plus large expression sur l'utilisation qui en est faite, les limites et les évolutions attendues. Les enseignements viendront nourrir la réflexion pour que cet outil de connaissance puisse être utile aux décideurs en matière d'aménagement du territoire et qu'il serve l'action des élus. Cette démarche est relayée par les réseaux nationaux de collectivités (AMF, AdCF, ADF), d'organisations de professionnels (FFP, ACE-PCE), des écoles de paysages, la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France (FPNRF) et la fédération nationale des CAUE (FNCAUE).

Emilie Fleury-Jägerschmidt

Chargée de mission Paysages au Bureau des Paysages et de la publicité

Ministère de la Transition écologique

Courriel : emilie.fleury-jagerschmidt@developpement-durable.gouv.fr

Programme Petites villes de demain

La contribution des ateliers « hors les murs »



Les ateliers hors les murs, c'est quoi ?



Les ateliers hors les murs consistent à mobiliser des **équipes d'étudiants de disciplines différentes** (développement local, sociologie, urbanisme, architecture, économie, agronomie, paysage...) pour élaborer avec les acteurs locaux un projet de développement à l'échelle d'une commune et de son bassin de vie. Ils proposent une **réflexion prospective** pour les élus locaux et la **production de stratégies** et d'actions à la maille communale ou intercommunale. La pluridisciplinarité des équipes engagées lors de ces ateliers constitue une véritable

force dans la formulation des problématiques, dans la compréhension des enjeux et dans la production de stratégies territoriales. Les réponses apportées sont cohérentes et ne se limitent pas qu'à une approche architecturale ou urbaine par exemple.

Les étudiants sont immergés toute une semaine dans une petite ville. Ils investissent les lieux en contact avec les acteurs locaux, c'est-à-dire : les commerçants, les artisans, les associations, les habitants. Ces étudiants élaborent un diagnostic et quelques esquisses d'orientations. Les travaux sont présentés en fin d'immersion devant le conseil municipal, parfois élargi aux habitants. En cela, les ateliers peuvent engager un processus de dialogue entre les différents acteurs d'un territoire et participent à **l'émergence d'un projet de développement local partagé**.

Pourquoi mobiliser un atelier hors les murs pour les Petites villes de demain ?



Pour les collectivités, les ateliers permettent de bénéficier d'un véritable **appui en ingénierie nouveau**, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à leur territoire, et de **mobiliser l'ensemble des acteurs locaux** (élus, habitants, professionnels). C'est aussi l'occasion, à travers un exemple concret, de révéler les potentiels en matière de développement durable, de faire connaître le territoire, d'expérimenter, de favoriser un travail de manière pluridisciplinaire et une opportunité de créer des passerelles avec le monde de la recherche.



Ce sont des espaces créatifs et prospectifs, des moments d'échange et de débat qui se caractérisent par une grande liberté. Ces ateliers apportent une **expertise originale** et permettent de bouleverser les regards sur un territoire pour enclencher des projets innovants et vertueux.

Comment faire pour accueillir un atelier ?



Investie dans l'offre de service mise à la disposition des collectivités, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France étend la capitalisation du dispositif des ateliers hors les murs à l'ensemble des Petites villes de demain. Pour en bénéficier, il suffit d'adresser une **lettre d'intention** au comité de sélection animée par la Fédération. Si la demande est retenue, la Fédération s'engage à mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage : identifier une problématique, des écoles volontaires, accompagner la recherche de financements nationaux et locaux et contribuer à la valorisation de l'atelier.

Nicolas Sanaa

Courriel : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0663474677

Fabien Hugault

Courriel : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr

Téléphone : 0699938291

Parcs naturels régionaux et objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN)

Le projet local comme vecteur de sobriété foncière



Alors que les groupes de travail mobilisés par la DHUP travaillent à la définition d'une stratégie Zéro Artificialisation Nette (ZAN) nationale, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a consulté cette année les 56 Parcs français - couvrant près de 17% du territoire national - afin de partager les stratégies réglementaires et opérationnelles qu'ils emploient sur le terrain pour favoriser la sobriété foncière. 23 Parcs ont répondu à l'enquête envoyée durant le printemps, complétée d'une série d'entretiens à l'automne.

Soucieux de développer leur territoire tout en préservant ses qualités paysagères, écologiques et ses ressources, il est en effet dans l'ADN des Parcs de suivre de près le phénomène d'artificialisation. Dans l'attente du déploiement d'outils officiels, trois quarts des répondants ont d'ores et déjà mis en place leurs propres indicateurs. Au-delà du suivi, les Parcs font preuve de résultats sans équivoque. Dans un rapport publié en 2017¹, Romain Lajarge a démontré que les territoires des Parcs étaient parvenus à diviser par deux l'artificialisation constatée dans des territoires de même catégorie démographique entre 1990 et 2012. C'est le résultat d'un engagement cinquantenaire au plus proche des élus, explique Éric Brua, directeur de la Fédération des Parcs. Plus précisément, deux grands axes des chartes de Parcs participent directement à la sobriété foncière : la valorisation des espaces non bâtis, et la revitalisation du patrimoine construit. Donner de la valeur culturelle et économique au non-bâti, c'est développer son potentiel nourricier, sa capacité à fournir des ressources pour construire ou fabriquer, mais aussi



¹ Valeur spécifique de l'action des Parcs Naturels Régionaux, sous la direction de Romain Lajarge, 2017.

solidifier et mettre en valeur son rôle écologique et sa participation à un cadre de vie qualitatif. Faire vivre le patrimoine bâti, c'est d'abord renforcer l'armature urbaine existante dont hérite le territoire, en priorisant la construction dans les pôles existants, avec une densité qui leur est propre, dans les dents creuses ou dans la continuité du tissu avec des EcoQuartiers ou plus rarement des démarches de type BIMBY par exemple.



C'est aussi réhabiliter : des friches industrielles et agricoles en logements collectifs, en équipements culturels ou en locaux d'activités économiques, et/ou entreprendre des rénovations énergétiques et des adaptations architecturales des logements vacants de centre-bourg.

L'enquête de la Fédération permet d'appréhender les outils qui permettent le passage de ces stratégies théoriques à la pratique. Sans surprise, l'enquête montre que les Parcs les plus précurseurs sont ceux qui bénéficient d'un effectif solide et multidisciplinaire, permettant de travailler sur les leviers multiples que requiert un objectif de sobriété foncière exigeant. En effet, pour contraindre une occupation du sol, encore faut-il pouvoir argumenter en quoi le choix s'avère d'intérêt commun. L'enquête montre que la création de données par des inventaires ou des études est un levier important pour justifier l'intérêt écologique, paysager, culturel, productif d'un espace à protéger, ou au contraire son potentiel pour le développement de l'habitat ou d'activités. Des études chiffrées sur le potentiel des friches, de la résorption de la vacance, ou des dents creuses permettent de revoir à la baisse le nombre de surfaces à ouvrir à l'urbanisation. Les équipes les plus volontaires vont jusqu'à travailler à échelle parcellaire pour définir des limites intangibles à l'urbanisation, qui seront ainsi reprises sans équivoque possible dans les documents d'urbanisme devant être compatibles avec la charte du Parc naturel régional.



De la même façon, pour que la limitation de l'artificialisation soit effective, les Parcs les plus ambitieux se dotent d'objectifs précisément quantifiés. Plus de 60% des répondants ont ainsi fixé des seuils de densité à l'hectare, de consommation maximum par type de polarité, ou des seuils minimums de SAU à conserver. Les données produites se révèlent également précieuses à l'établissement des diagnostics territoriaux que les Parcs transmettent aux collectivités en amont des travaux d'élaboration des documents d'urbanisme : elles appuient les suggestions de zonages adaptés (de protection ou d'ouverture à l'urbanisme) permises par plusieurs outils réglementaires. À partir de ce travail préalable, l'ensemble des Parcs indique participer de très près à la fabrication des documents d'urbanisme, en étant fortement impliqué auprès des élus, bien en amont de l'avis final donné en tant que personne publique associée. Les chargé.e.s de mission (urbanisme, biodiversité, architecture essentiellement) apportent un soutien important à la déclinaison locale des TVB (Trames Vertes et Bleues), proposent des exemples de rédaction de PLU ou PLUi, coopèrent aux SCoTs, rédigent eux-mêmes des OAP, et développent de nombreux outils de médiation (guides, formations, maquettes d'urbanisme ou encore ateliers d'urbanisme, d'architecture et de paysage).

Forte de compétences techniques, l'ingénierie des Parcs est aussi un relais précieux des programmes nationaux ou européens de rénovation ou de protection des espaces

naturels ou agricoles, et se révèle une indispensable assistance à maîtrise d'ouvrage sur les divers projets des collectivités - EcoQuartiers, réhabilitations, rénovations thermiques, requalification paysagère -, surtout dans les communes modestes où les compétences techniques font défaut pour fixer de réelles exigences. Plus généralement, les équipes des Parcs sont des personnes ressources pour les porteurs de projets collectifs ou individuels : ils aident à trouver des financements, rassemblent les personnes qui ont des intérêts communs, éclairent sur les procédures, redirigent vers les interlocuteurs ou professionnels adaptés, ou vont même jusqu'à apporter eux-mêmes des conseils techniques. Force de propositions, ils sont aussi initiateurs d'appels à manifestation d'intérêt pour des projets de renaturation, de plantation, ou de construction dans les dents creuses par exemple. Enfin, ils nouent de multiples partenariats avec les acteurs de la forêt (pour la valorisation du bois local par exemple), avec les SAFER (pour le maintien de l'activité agricole), ou collaborent avec les EPF (Établissements Publics Fonciers) pour travailler sur la vacance ou la reconversion de sites complexes.



Ce travail de terrain permet d'identifier certaines problématiques quant à la définition et à l'application du ZAN en milieu rural. Les Parcs sont nombreux à soulever que cet objectif, selon l'échelle à laquelle on l'applique, risque de figer les communes rurales qui ont besoin de se développer. Ils attirent également l'attention sur les problématiques spécifiques des communes où la pression foncière est moindre, rendant économiquement

difficile les reconversions ou renaturations. De manière générale, les Parcs relèvent un coût de la rénovation, beaucoup trop élevé pour que le mouvement de renouvellement urbain soit naturel et attractif, et ne voient la résolution de cette équation que dans la création d'incitations fiscales ou de programmes de subvention importants. Par ailleurs, certaines règles d'urbanisme (stationnements par logement, prescriptions de hauteur ou de distances aux limites séparatives) se révèlent souvent trop contraignantes pour massifier le renouvellement urbain, et surtout pour adapter le bâti ancien aux exigences de style de vie des potentiels habitants des territoires ruraux. Enfin, les Parcs de la Brière, du Morvan et des Volcans d'Auvergne soulignent que la perte de surfaces NAF, les atteintes à la biodiversité et les perturbations du cycle de l'eau sont aussi dues, sur leurs territoires, à l'étalement de monocultures sylvicoles ou agricoles et à un enrichissement très rapide des surfaces agricoles. À échelle nationale, le rôle des Parcs dans la stratégie ZAN se révèle ainsi multiple : très investis sur l'élaboration de SRADDET (le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) aussi exigeants que nuancés, les Parcs sont aussi et surtout de précieux interlocuteurs des collectivités pour transcrire des objectifs ambitieux en projets aussi concrets qu'enthousiasmants pour les habitants.

Sarah Ador

Diplômée d'État en architecture HMONP, journaliste et consultante en aménagement du territoire

Courriel : sarah.ador@lyon.archi.fr

Le lien pour télécharger le rapport :

Objectif ZAN Le projet de développement local, un levier de sobriété foncière

<https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/espace-membres/ressources-reseau/urbanisme-paysage-climat-et-energie/urbanisme-et-paysage/objectif>

Directeur de la publication :
Éric Brua

Coordination de la publication :
Nicolas Sanaa

Réalisation de la lettre :
Nicolas Sanaa, Fabien Hugault, Anne Badrignans

Production graphique :
Anne Badrignans

Comité de relecture :
Éric Brua, Nicolas Sanaa, Fabien Hugault

Crédits photographiques :
FPNRF
Parc du Verdon, photo libre de droit
Parc du Livradois-Forez
Victoire Jaugeon-Lhuillier
Parc des Ballons des Vosges
Stéphane Mercier
Silvère Tribout
Parc des Pyrénées Ariégeoises
Savitri Jalais, Parc du Haut-Languedoc
Parc des Caps et Marais d'Opale
Parc du Vercors
Nathalie Salinas, Parc des Monts d'Ardèche
Laurent Goddé, Parc de Lorraine
Parc de la Haute Vallée de Chevreuse
Parc Normandie-Maine
Sébastien Carlier, Parc des Landes de Gascogne
Cécile Birard, Parc des Volcans d'Auvergne

N° publication ISBN : 978-2-491315-05-4

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78
info@parcs-naturels-regionaux.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,
 www.parcs-naturels-regionaux.fr

 Rejoignez - nous
sur les réseaux sociaux |  fb.com/federationPNR |  [@FederationPNR](https://twitter.com/FederationPNR)

